

Charte d'usage des consoles et bornes d'arcade

- Les jeux consoles sont uniquement utilisables sur place dans l'Espace numérique.
- L'usage des consoles et bornes d'arcade est gratuit et ouvert à tous à partir de 7 ans. Les enfants de moins de 7 ans doivent être accompagnés d'une personne de plus de 14 ans.
- Une fois le jeu choisi et communiqué au bibliothécaire, sont fournis à chaque utilisateur une manette et d'éventuels accessoires.
- Il n'y a pas de listes d'attente ; seules les personnes physiquement présentes peuvent accéder à ce service. En cas d'affluence, les joueurs doivent patienter pour prendre le prochain tour. Un tirage au sort peut avoir lieu.
- La durée d'utilisation des consoles est limitée à 1 heure par jour et par personne (ou groupe). S'il n'y a pas de file d'attente, le temps de jeu par personne (ou groupe) peut-être prolongé de 30 minutes
- Les jeux sont installés et retirés par le bibliothécaire sur les consoles.
- Un seul changement de jeu est autorisé. En cas de prolongation de 30 minutes, un deuxième changement est possible.
- Du fait de l'usage collectif des différents jeux, les sauvegardes ne peuvent être garanties.
- En cas de détérioration ou de casse du matériel (écran, manette, jeu, console...), la responsabilité de l'usager (ou du responsable légal) est engagée : le matériel doit être remboursé.
- Chaque élément est vérifié par le bibliothécaire lors de sa restitution. Merci de signaler tout dysfonctionnement matériel.
- Le bibliothécaire pourra mettre fin à la séance en cas de comportement jugé excessif ou du non respect des règles de fonctionnement. Après un avertissement, une exclusion temporaire ou définitive du service pourra être prononcée.

Nom : Prénom : Âge :

déclare avoir pris connaissance du règlement des bibliothèques de Suresnes et de la présente charte, et m'engage à les respecter.

Responsable légal : Nom : Prénom :

Adresse :

Numéro de téléphone (facultatif) :

À Suresnes, le

Signature :